

REVENDIQUER

Quelques préalables au plaidoyer

L'Aide Publique pour le Développement (APD) : la France doit redoubler ses efforts

Aujourd'hui, l'APD consacrée à l'éducation comporte de nombreux agrégats injustifiés au détriment du renforcement concret des systèmes éducatifs sur le terrain.

« En matière d'éducation, qui absorbe près d'un quart de l'APD bilatérale, seule une part modeste des activités contribue au renforcement des systèmes éducatifs dans les pays en développement. »

Si on compare les sommes de l'APD déclarée allouées à l'éducation aux chiffres réels, on remarque un décalage non négligeable : **moins de 1% de cette APD éducation renforce l'éducation de base dans les pays en développement.** Cet écart est dû à l'inclusion du financement des TOM, du coût de la scolarisation des étudiants étrangers en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger, des allègements de dettes... qui entrent dans la part de l'APD française réservée à l'éducation.

La conférence des Nations Unies de Copenhague (1995) : la France n'a toujours pas atteint ses objectifs.

Il est opportun de rappeler que lors de la conférence des Nations Unies de Copenhague en 1995, les pays industrialisés se sont engagés à consacrer 20% de leurs contributions à la coopération aux secteurs sociaux, en réponse à cela, les pays en développement se sont engagés à réserver au moins 20% de leurs budgets aux mêmes secteurs. Cet accord a communément été traduit par la formule '20/20'. Pour atteindre cet objectif, la France doit augmenter de 10% le montant de son aide.

L'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour Tous (ou Fast Track Initiative (FTI))

Pour la réalisation de l'objectif du millénaire pour le développement n°2 pour l'éducation primaire universelle, les Etats ont mis en place FTI. Elle encourage les pays à faible revenu à élaborer des plans d'éducation nationaux et à engager des ressources politiques et financières plus substantielles, en contrepartie de quoi les pays donateurs s'engagent à fournir les fonds et les savoir-faire techniques nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux dans le domaine de l'éducation.

L'engagement des Etats pour l'Éducation Pour Tous : la France est à la traîne !

La France comme les pays du G8 doit également fournir sa quote-part supplémentaire annuelle (aux 16 milliards de dollars USD annuels (CAD 2007)) de 850 millions d'euros pour réaliser le programme complet de l'Éducation Pour Tous, et notamment l'alphabetisation des jeunes et des adultes. **A ce jour, la France n'a versé que 28% de sa quote-part.**

La problématique de l'Éducation pour Tous : la France doit harmoniser ses actions.

Il est important de considérer l'éducation comme un tout. Les enfants, les adultes doivent pouvoir accéder à la formation quels que soit leur âge, leur niveau de compétences ou leur niveau de vie.

La participation de la France au FTI et la stratégie française de coopération éducative s'est concentrée sur l'objectif de scolarisation primaire. Sans remettre en cause la priorité qui s'y attache, la France devrait se montrer plus attentive à l'inscription de cet objectif dans une stratégie plus globale sans laquelle il n'est guère possible d'espérer des progrès rapides et durables.

On sait à quel point l'alphabetisation des adultes est importante pour améliorer les taux de scolarisation et la qualité de la formation primaire. Or la France consacre très peu voire plus du tout de

moyens à l'éradication de l'analphabétisme des adultes, et délaisse la question du post primaire (formation professionnelle, insertion des jeunes dans la vie active...) car elle consacre les crédits sur d'autres domaines, notamment l'OMD n°2. Une vision globale, cohérente est nécessaire.

Les revendications 2010

Au regard de ces éléments, en adéquation avec les revendications internationales de la Campagne Mondiale pour l'Education aux institutions internationales, nous demandons au gouvernement français de:

1 - Tenir ses engagements initiaux : respecter le versement annuel de sa quote-part pour réaliser le programme complet de l'Education Pour Tous, **soit 850 millions d'euros avant 2015.**

2 - Mettre en œuvre concrètement l'initiative franco- britannique, soit pour l'engagement français : assurer la scolarisation de **8 millions d'enfants en Afrique Subsaharienne d'ici la Coupe du Monde de la FIFA 2010 en Afrique du Sud** (promesse du chef de d'Etat Monsieur Sarkozy du 27 mars 2008 avec Monsieur Brown, réitérée en 2009 pour la scolarisation de 16 millions d'enfants d'ici en 2010).

3 - **Rendre son Aide Publique au Développement (APD) consacrée à l'éducation à la fois prévisible à long terme (d'ici à 2015, date d'échéance des recommandations de Dakar et des OMD) et transparente** pour permettre aux gouvernements d'élaborer des politiques publiques à long terme.

4 - D'affecter au minimum 5% de son aide publique au renforcement des systèmes éducatifs de base sur le terrain

5 - De consacrer 20% de l'APD, contre 10% aujourd'hui, aux services sociaux (santé et éducation).

Nous demandons aux institutions financières internationales (dont le FMI) :

- d'entreprendre des réformes de gouvernance pour laisser davantage d'expression aux sociétés civiles et aux acteurs de l'Education des pays du Sud et d'assurer ainsi une plus grande équité.

Appel à tous les pays, aux dirigeants et aux sociétés civiles :

Globalement, il est important de promouvoir une Education de Qualité pour Toutes et Tous, en insistant sur :

- Placer l'inclusion au cœur de la planification de l'éducation de base et de la réalisation de l'EPT. Soit un système éducatif qui vise à répondre aux besoins de tous les enfants (les filles, les enfants issus de minorités ethniques, de familles en difficulté financière ou nomades, ayant des déficiences sensorielles, physiques ou intellectuelles etc.). Au lieu d'adapter l'enfant au système, elle s'efforce de faire correspondre le système éducatif à l'enfant.

- Prendre des mesures spécifiques pour améliorer la qualité de l'éducation, en permettant à tous les enfants d'étudier avec des enseignants professionnels dans des classes ne dépassant pas 40 élèves ; en réservant au moins 25 % des dépenses courantes aux facteurs contribuant à la qualité, en dehors des salaires, par exemple pour les matériels pédagogiques ; et en inscrivant le droit à 9 années d'éducation dans la loi du pays.

- Se mobiliser contre la pénurie dramatique de ressources humaines, en commençant par appeler publiquement le FMI à œuvrer activement avec les pays en développement afin de développer l'espace fiscal nécessaire à un investissement massif dans la formation et au recrutement de personnels en éducation, ces éléments concourent à une éducation de qualité. Selon l'UNESCO, il manque 18 millions d'enseignants supplémentaires pour réaliser l'objectif de l'éducation pour tous d'ici à 2015 dont 4 millions uniquement pour réaliser la scolarité primaire universelle.
- Inclusion/ Genre : Introduire des politiques et des pratiques visant à atteindre l'égalité des sexes dans l'éducation « instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite », conformément à l'Objectif EPT n° 5 fixé à Dakar, et à l'OMD 3. L'objectif d'égalité des sexes est plus important que celui de la parité, qui représente une étape cruciale en direction de l'égalité.
- Travailler en collaboration, adopter une approche globale -: les dirigeants mondiaux doivent s'unir autour d'un plan mondial d'investissement en faveur des enfants oubliés du monde. Inclure les pays les plus nécessiteux : l'aide à l'éducation doit être dirigée vers les régions et les pays négligés, où la plupart des enfants ne vont pas à l'école. Les pays africains fragiles et en conflit perçoivent moins d'aides que d'autres régions du monde. Il faut inverser cette tendance.